



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ÉRABLE  
VILLE DE PLESSISVILLE

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Plessisville, que lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 à 20 h, dans la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville située au 1700, rue Saint-Calixte à Plessisville, le conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Immeuble situé au 805, avenue Saint-Édouard dont la nature et l'effet sont d'accepter la création de deux lots dont la superficie serait de 1365,6 mètres carrés pour l'un, et de 1446,1 mètres carrés pour l'autre, normalement prescrite à 3 000 mètres carrés selon le tableau 3 de l'article 5.3 du règlement de lotissement 596-16 de l'ancien territoire de la Paroisse de Plessisville;
2. Immeuble situé au 1675-1677, avenue Saint-Laurent dont la nature et l'effet sont d'accepter l'implantation du bâtiment principal avec une marge de recul arrière à 0,49 mètres au lieu de 8 mètres et avec une marge de recul latérale droite à 0,34 mètres au lieu de 1,7 mètres comme prescrit à la grille de spécifications des normes et usages de la zone à prédominance commerciale 132 du règlement 1703 de zonage de l'ancien territoire de la Ville de Plessisville.

QUE toute personne peut se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance, relativement à ces demandes.

PLESSISVILLE, ce 21 juin 2024

La greffière,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Geneviève Ferland Lamontagne'.

Me Geneviève Ferland Lamontagne